

Libin, le 9 septembre 2019

## ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

Le Collège,

Attendu que des travaux d'aménagements extérieurs doivent être réalisés à la Fosse des Biays 75 à Libin par la société EVBenelux de Bièvre du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2019,

Attendu qu'un container doit être placé devant l'habitation pendant la durée de travaux,

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents,

Vu la nouvelle loi communale,

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation,

Vu l'urgence,

### ARRETE :

Article 1: Autorise la société EVBenelux de Bièvre à placer un container devant l'habitation sise Fosse des Biays 75 à Libin pendant la durée des travaux d'aménagements extérieurs, à savoir du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2019.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.M. du 07.05.1999, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,



E. DUYCK



La Bourgmestre,



A. LAFFUT

**Commune de  
6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be